

LA COMMISSION EUROPÉENNE REGRETTE QUE LA DIRECTIVE DU 28 NOVEMBRE NE PUISSE PAS ENCORE S'APPLIQUER À L'ÉVÊQUE WILLIAMSON

BRUXELLES— L'évêque intégriste britannique Richard Williamson doit prendre garde car ses thèses négationnistes constituent un délit dans plusieurs pays, même s'il peut circuler librement dans l'Union européenne, a averti vendredi la Commission européenne.

"Je signale que dans la plupart des Etats, le négationnisme peut être poursuivi. Les juridictions nationales sont compétentes pour condamner le négationnisme", a souligné le commissaire européen à la Justice Jacques Barrot lors d'un point presse à l'issue d'une réunion des ministres de la Justice européens.

"Si Mgr Williamson tient des propos négationnistes en France, il relève de la loi française qui punit le négationnisme", a ajouté le commissaire.

Une enquête a été ouverte en Allemagne, où Mgr Willamson a exposé ses thèses dans un entretien accordé à une chaîne de télévision suédoise. La ministre allemande de la Justice Brigitte Zypries n'a pas exclu jeudi que des poursuites puissent être engagées contre l'évêque négationniste "dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen".

Jacques Barrot a regretté qu'une loi européenne du 28 novembre 2008 qui punit pénalement, sous certaines conditions, l'apologie du négationnisme comme incitation à la haine raciale ne puisse pas encore être appliquée, car elle doit encore être transposée dans les législations nationales.

"Je déplore que dans des pays démocratiques comme les nôtres, des procédures prennent des mois, voire des années, pour pouvoir être appliquées", a aussi commenté le ministre tchèque Jiri Pospisil.

Mais même si la législation européenne était déjà transposée, elle laisse un large champ d'action possible aux négationnistes.

Au nom de la liberté d'expression, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Irlande et la Suède ont obtenu que la loi européenne limite les sanctions aux seuls comportements négationnistes qui "s'exercent d'une manière qui risque d'inciter à la violence ou à la haine d'un groupe de personnes".

Ainsi, prétendre comme Mgr Williamson que les chambres à gaz n'ont pas existé n'est pas répréhensible au Royaume-Uni, a-t-on expliqué auprès de la Commission.

AFP 1er mars 2009

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hCdcg56XWo7eSnFuOn1LUa4eVDg>

PUBBLICATO DA GRUPPO DI INFORMAZIONE E DENUNCIA IN DIFESA DEGLI
ARTICOLI 21 E 33 DELLA COSTITUZIONE ITALIANA 24 MARZO 2009